



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurances complémentaires

Question écrite n° 96880

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) qui ouvre droit à une réduction sur le montant de la cotisation à une complémentaire santé. En décembre 2014, afin de permettre aux 1,2 million de bénéficiaires de voir baisser le coût de leur complémentaire, le Gouvernement avait lancé un appel d'offres afin de ne conserver qu'une dizaine de contrats labellisés. Depuis le mois de juillet 2015, les bénéficiaires doivent donc faire un choix sur ce panel restreint et, s'ils ont pu constater des baisses de prix, certains s'inquiètent des baisses de prestations. En effet la prise en charge de certains soins s'en trouve modifiée ou n'est plus assurée. C'est par exemple le cas des cures, de l'ostéopathie, des dépistages auditifs etc. Aussi il lui demande si le Gouvernement a été alerté sur cette question et s'il prévoit de revoir certaines dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96880

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5660

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)